



COMPTE-RENDU de la CAPL 2 (Contrôleurs) du 07 juillet 2016

Etaient présents pour la Direction : M.FORTE, Mme DESLANDES, Mme FORE, M. FRAYSSE, M. PRIEUR et M.BRIGAND (secrétaire).

Etaient présents pour FO-DGFIP 36 : Catherine LEGHIE, Gaëlle FOURNIER , Pierre OBLIN

La séance s'est ouverte à 14 H 00.

Un représentant des personnels a été désigné comme secrétaire adjoint.

1/ Procès-Verbal de la CAPL du 12/11/2015

Adopté à l'unanimité

2/ Procès-verbal de la CAPL du 28/01/2016

Adopté à l'unanimité.

3/ Mouvement local de mutation au 1^{er} septembre 2016 des agents des finances publiques de catégorie B

La note locale mise en ligne sur le site de notre Direction offrait les postes suivants :

RESIDENCE	MISSION/STRUCTURE	AFFECTATION	POSTE
CHATEAUROUX	GESTION DES COMPTES PUBLICS	Trésorerie de Châteauroux Municipale	5
CHATEAUROUX	FIPER	SIP de Châteauroux	1
CHATEAUROUX	FIPRO	BCR	1
ISSOUDUN	PIPER	SIP/SIE d'Issoudun	1
LA CHATRE	FIPER	SIP/SIE de La Châtre	1

Pour ce mouvement local d'affectation, 14 demandes devaient faire l'objet d'un examen ; 4 demandes n'ont pas été satisfaites (dont 3 demandes pour poste non vacant et 1 demande pour non respect du délai minimum de séjour).

Les 9 autres demandes, après débats, ont abouti aux affectations suivantes :

RAN de Châteauroux :

1 affectation au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Châteauroux, 1 à la Brigade Départementale de Recherches (BCR) , 1 à la Paierie Départementale, 1 à la Direction Départementale (DDFiP), 6 à la Trésorerie de Châteauroux Municipale (transfert de la mission hospitalière oblige).

Les postes à pourvoir sur les RAN d'Issoudun et de La Châtre n'ont pas pu être pourvus car aucune affectation au plan national n'a été prononcée.

De plus, il a été communiqué aux représentants des personnels le projet d'affectation de 3 de nos collègues en position administrative « ALD » (à la disposition du Directeur).

1 personne à la DDFiP, 1 au Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) et 1 personne au SIP de Châteauroux.

Les débats autour de ce projet d'affectation nous ont conduits, lors du vote, à nous abstenir.

Naturellement, et sans surprise aucune, la parité administrative a voté unanimement pour .

Questions diverses :

A compter du 1^{er} septembre prochain, de nouvelles s'appliqueront aux ALD :

- chaque changement d'affectation emportera à chaque fois changement de résidence administrative, alors qu'auparavant, c'était le lieu de première affectation en tant qu'ALD qui demeurait la résidence administrative de l'agent.
- En cas de restructuration d'un service, l'ALD bénéficiera des mêmes droits de ce service, sous réserve d'une durée de séjour dans ce même service (notamment sur le droit à la prime de restructuration) ; une note est en préparation au plan national et sa diffusion sera prochainement assurée.

Nous avons interpellé la Direction sur les modalités de reversements de trop versé en matière de primes effectuées sur les bulletins de paye. Il nous a été répondu que l'agent faisant l'objet de ce type de retenue était préalablement averti, sauf pour les faibles montants, et que, selon le montant à reverser, l'agent pouvait obtenir un étalement.

Nous avons souhaité qu'en la matière l'agent soit systématiquement averti, tout en demandant ce que la Direction entendait par « faible montant ». Ce dernier nous a pas été précisé.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre

Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**

Centre des Finances Publiques de Buzançais

9 rue de la République

36500 BUZANCAIS

Tél : 02.54.84.24.25 Mail : fo.ddfip36@[dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr)

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/036/>